

Circulaire du 1^{er} février 2002 relative à la connaissance du risque d'inondation - programmation pluriannuelle de la réalisation des atlas des zones inondables

NOR : ATEE0210104C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Pièces jointes :

- Dossier technique pour l'établissement de la programmation ;
- Dossier technique pour la publication sur Internet ;
- Termes de référence du CCTP pour la réalisation des atlas de zones inondables.

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement à Madame et Messieurs les préfets coordonnateurs de bassin (direction régionale de l'environnement de bassin) ; Madame et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'environnement).

La cartographie des zones inondables trouve son origine dans la circulaire de 1994, qui a défini une politique de prévention des risques comportant notamment la réalisation d'atlas des zones inondables. Plus globalement, ces derniers doivent être analysés comme des documents élémentaires pour la connaissance du phénomène inondation et l'information préventive.

L'objectif annoncé par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, est l'achèvement de cette cartographie, pour toutes les rivières importantes, avant la fin de l'année 2005 et la numérisation des atlas correspondants.

Une programmation pluriannuelle précise, mettant en relief le rythme d'établissement des atlas, précisant les besoins financiers, et identifiant les responsables de la réalisation des atlas s'avère incontournable pour réaliser l'objectif annoncé.

S'agissant des responsabilités administratives, la direction régionale de l'environnement est chargée de la réalisation de ces atlas et de leur programmation. Elle peut cependant décider d'en confier la réalisation partielle à des services départementaux, en s'assurant dans ce cas des délais de réalisation et de la méthodologie mise en oeuvre. De manière plus générale, la réalisation de ces atlas doit associer étroitement le niveau départemental à toutes les étapes (méthodologie, réalisation, validation et diffusion) et favoriser une appropriation locale du projet par les administrations et les collectivités territoriales.

La démarche de programmation des atlas, réalisée sous l'égide de la DIREN, sera la suivante :

- identification des cours d'eau à étudier ;
- recensement des cours d'eau, ou parties de cours d'eau, déjà cartographiés ;
- recensement sur l'ensemble de la région des informations disponibles ;
- choix d'une méthodologie de cartographie, en fonction de la qualité des données disponibles et des besoins ;
- planification pluriannuelle.

Vous trouverez en annexe un cadre vous permettant de préparer cette programmation sous une forme standardisée permettant les synthèses nationales.

Pour établir cette programmation, on retiendra que :

- la cartographie portera *a minima* sur les drains principaux des sous-secteurs hydrographiques de la BD CARTHAGE. La DIREN pourra étendre cette cartographie aux zones hydrographiques, en fonction des enjeux locaux et des besoins exprimés par les services déconcentrés départementaux ;
- pour les cours d'eau communs à plusieurs DIREN, la DIREN de bassin désignera la DIREN pilote qui s'assurera de l'homogénéité de la démarche et prendra en compte la rivière dans sa programmation.

Pour la réalisation de ces atlas, il vous est demandé d'adopter une démarche progressive et continue d'acquisition des connaissances. Elle comprendra une phase initiale d'interprétation et de cartographie hydrogéomorphologiques, enrichie d'une phase de recueil et d'exploitation des données historiques. Cette démarche pourra, pour répondre à des besoins particuliers, être poursuivie jusqu'à la qualification voire la cartographie des aléas. Dans ce dernier cas, une validation nationale s'imposera.

La direction de l'eau a commandé, au centre d'études techniques de l'équipement Méditerranée, en collaboration avec le CETE du Sud-Ouest, une synthèse nationale des méthodes appliquées en matière de constitution d'atlas. La consultation et l'analyse de vos dossiers par ces deux CETE permettront la réalisation d'un guide pratique, il y a donc lieu de faciliter leurs démarches. Ce travail viendra compléter celui réalisé, joint à la présente, par la direction de la prévention des pollutions et des risques pour l'établissement d'un cahier des charges permettant la cartographie des zones inondables par des techniques d'analyse hydrogéomorphologique. En accompagnement, un guide de numérisation précise les conditions de constitution d'un système d'information géographique des atlas de zones inondables. Il a pour but d'uniformiser la représentation des données existantes ou à venir.

Ces documents vous seront présentés plus en détails lors d'une journée d'échange début 2002 au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Enfin, pour la numérisation et la diffusion sur la toile de ces atlas, la direction de la prévention des pollutions et des risques a organisé, pour les services déconcentrés, une aide technique à la publication sur Internet des atlas, comprenant une assistance à la numérisation et l'hébergement des données sur un site dont la gestion a été confiée au CETE du Sud-Ouest, à Bordeaux.

Vous trouverez en annexe une note détaillant la mise en oeuvre de cette aide technique.

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir dans un délai de trois mois un état des lieux sur votre région, en termes de cartographie existante et de publication sur Internet, et avant la fin juin 2002 votre programme pluriannuel de cartographie des zones inondables.

Pour le ministre :
*Le directeur de la prévention
des pollutions et des risques,
délégué aux risques
majeurs,
P. Vesseron*

Pour le ministre :
*Le directeur de
l'eau,
B. Baudot*

Identification des cours d'eau cartographié en décembre 2001

NOM du	CODIFICATION	DATE	FORMAT	PUBLICATION	PUBLICATION	MISE	BESOINS
-----------	--------------	------	--------	-------------	-------------	------	---------

cours d'eau	BD carthage		de validation	disponible	CODE INSEE	Internet existante	Internet à venir	sur Internet	en crédits
	Secteur hydrographique	Sous-secteur hydrographique	Par le commanditaire de la cartographie existante	p : papier s : scanné v : vectorisé	Pour les données vectorisées, fournir la liste des codes des communes dont le territoire est couvert (partiellement ou totalement) par l'atlas	Indiquez l'adresse de consultation	Date prévue	Indiquez l'option retenue pour la prise en charge de la publication sur Internet	Pour la vectorisation des données papiers
				Les combinaisons sont possibles (p,s - p,v - etc.)	Un code INSEE par ligne. La liste sera complétée par la suite après vectorisation des informations cartographiques			1 : en local, 2 : par la SDPRM	Uniquement si option 2

Programmation des actions de cartographie des ZI

NOM du cours d'eau	CODIFICATION BD carthage		PRIORITÉ	RÉALISATION ATLAS sous forme vectorisée			CODE INSEE	BUDGET prévisionnel	MISE SUR INTERNET			
	Secteur hydrographique	Sous-secteur hydrographique	Niveau 1 = urgent 2 = rapide 3 = à faire	Date démarrage	Date fin prévue	Date réception	Liste des codes des communes dont le territoire est couvert (partiellement ou totalement) par l'atlas. Un code INSEE par ligne	Coût du recueil des informations, de la cartographie papier et de la vectorisation	Indiquez l'option retenue pour la prise en charge de la publication sur Internet	Date démarrage	Date fin prévue	Date réception
						A remplir a posteriori pour le suivi	A renseigner après réception de l'atlas vectorisé	AP nécessaires en euros	1 : en local 2 : par la SDPRM	Si option 1 (en local)	Si option 1 (en local)	A remplir a posteriori pour le suivi

Dossier technique pour la publication sur Internet

Dans le cadre du plan d'action pour l'entrée de la France dans la société de l'information, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a décidé de publier l'ensemble des cartes informatives sur les risques majeurs sur Internet, à destination des habitants mais aussi des élus et de l'ensemble des professions concernées : assureurs, notaires, aménageurs, etc.

Il a mené depuis 1998 plusieurs expérimentations techniques, puis organisationnelles qui ont abouti à la mise en place d'un appui technique et financier à la publication sur Internet de l'information sur les risques majeurs sous forme de cartes de risques au 1 : 25 000.

Objectifs du projet

L'objectif est de réduire ou supprimer les charges liées à la diffusion de cartographie sur Internet pour les services dans les aspects de mise en oeuvre, de gestion des données, d'hébergement et de maintenance, tout en assurant pour les usagers simplicité et rapidité d'accès à l'information, et pour l'Etat le meilleur retour sur investissement.

Toutes les cartes d'aléas et d'enjeux de risques naturels ou industriels sont concernées, notamment les atlas de zones inondables.

Mise en oeuvre et gestion des données thématiques

La DPPR met au point un marché à bons de commande d'appui à la publication des cartes de risque au 1 : 25 000 sur Internet.

Trois cas se présentent :

- les atlas ne sont disponibles que sous forme imprimée : la DPPR délègue les crédits nécessaires à leur vectorisation et mise sous système d'information géographique (SIG) sous une forme respectant le guide de numérisation de la DPPR (élaboration d'une base de données géographique pour la cartographie des zones inondables - guide de numérisation des objets géographiques - version 2, novembre 2001) ;
- les atlas sont dans un SIG ne répondant pas au guide de numérisation de la DPPR : les données devront être envoyées à la DPPR, qui les transmettra à la société. Celle-ci analysera les difficultés de leur intégration au serveur, notamment sur les plans de la structure et de la nomenclature, puis assurera leur adaptation et leur livraison au serveur. Elle mettra en place un contrôle qualité afin d'assurer la bonne conservation de l'information ;
- les atlas sont dans un SIG répondant au guide de numérisation de la DPPR : le schéma est le même, mais avec une charge et un délai considérablement allégés. L'adaptation au serveur pourra être automatisée.

Dans chaque cas, une fois les données sur le serveur, la société titulaire assurera la concordance entre l'information portée sur l'écran et le document de référence. La référence est normalement le document papier diffusé officiellement.

Fonds de carte

Le MATE a signé une convention avec l'Institut géographique national qui autorise la publication des fonds de carte au 1 : 25 000 (SCAN 25) sur Internet. La DPPR peut prêter ponctuellement à tout service les données nécessaires à la réalisation d'un travail dans le domaine de la prévention des risques.

Hébergement et maintenance

Le centre d'études techniques de l'équipement (CETE) du Sud-Ouest est chargé de l'hébergement, de la maintenance et de la sécurité du serveur. Les coûts et l'ensemble des prestations, licences logicielles comprises, sont mutualisées et pris en charge par l'administration centrale.

Accès aux cartes

Les cartes sont accessibles à partir de l'adresse décidée par le préfet compétent, et à partir d'une adresse MATE, même si en pratique le site est hébergé par le CETE. Ainsi, pour le public, l'information apparaît comme étant fournie par le service concerné ou la préfecture, sans que le CETE n'apparaisse.

Financement

La DPPR prend directement à sa charge les coûts liés à la publication sur Internet des cartes d'aléa dans ce cadre. Si nécessaire, elle finance les opérations de vectorisation préalables à la publication sur Internet.

En dehors de ce cadre, aucun financement ne sera accordé.

Programmation pluriannuelle de la réalisation des AZI

AZI = document élémentaire pour la connaissance des inondations et l'information préventive.

Objectif annoncé par le MATE (CIADT, juillet 2001) : achèvement de la cartographie (rivières importantes) avant la fin de l'année 2005 et la numérisation des atlas.

Pour tenir l'objectif

Nécessité d'une programmation pluriannuelle :

- rythme d'établissement des AZI ;
- évaluation des besoins financiers ;
- identification des responsables opérationnels.

Affirmation du rôle des DIREN dans la réalisation et la programmation des AZI.

Association étroite de l'échelon départemental.

Une démarche de programmation

Identification des cours d'eau à étudier.

Recensement de ceux déjà cartographiés.

Recensement des informations disponibles.

Choix de la méthode cartographique.

Planification pluriannuelle.

Quelques principes

Cartographie *a minima* des drains principaux des sous-secteurs hydrographiques de la BD Carthage (cas particulier de certains fleuves côtiers), ajustable en fonction des enjeux locaux et des besoins.

Désignation d'une DIREN pilote pour les cours d'eau interrégionaux.

Démarche progressive d'acquisition des connaissances approche hydrogéomorphologique, enrichissement par des données historiques.

Documents d'accompagnement

Termes de référence du CCTP pour la réalisation des atlas :

- CCTP ;
- exemples de légendes et de cartes ;
- guide de numérisation (novembre 2001) ;
- indications complémentaires pour les MO.

Tableaux de suivi.

Dossier pour la publication sur Internet.